



LASSAC officiel

Billet n° 3

13 septembre 2010

ÉDITO

Vous avez été très nombreux à manifester votre satisfaction de disposer - enfin - d'une information objective, et directement vérifiable.

Soyez rassuré : tout sera publié, notamment les décisions de justice sanctionnant le projet de décharge à LASSAC, le contrat de délégation de service public, les conventions liant le SYDOM au SMED, les délibérations des collectivités territoriales ou syndicats mixtes, les dossiers complets des enquêtes publiques (incluant les observations reçues), les études (Arcadis, Girus, ICF Environnement, et autres) ... et toutes les " magouilles " qui ont orienté le choix du site de LASSAC.

Tout le monde saura qui a éliminé un site favorable (à l'implantation d'une décharge) près de chez soi, qui a modifié les notes de sélection des sites, qui a supprimé les inconvénients majeurs du site de LASSAC.

Tout le monde saura qui a soutenu le fruit de ces magouilles, et dans quelles conditions.

LE SYDOM : INFO OU INTOX ?

Après avoir appelé, en vain, les maires audois à soutenir le projet et le SYDOM, ce dernier persiste désespérément par un énième [courrier du 2 septembre 2010](#) :

- Le SYDOM constate lui-même " *que nombre d'élus ne se considéraient pas convenablement ou suffisamment informés sur ce dossier* ".
Pourtant, ça ne l'a pas empêché de réclamer, à ces mêmes élus tenus à l'écart du projet, une motion de soutien! C'est faire preuve de mépris ...
- Le SYDOM propose " *plusieurs réunions d'information [avec] projection d'un petit film de présentation du projet et du groupe Séché, délégataire du SYDOM pour la construction et l'exploitation du site* ".

Présentation du groupe Séché

Pour les impatients d'informations, il suffit d'associer, sur n'importe quel moteur de recherche sur internet, " *Séché Environnement* " avec " *Stocamine* ", " *Probo Koala* " ou " *Pcb du Rhône* ".

Dans chacune de ces affaires, où le traitement des déchets a généré des sommes d'argent colossales, au nom et sur le dos de l'intérêt général ou de l'environnement, Séché a apporté son " savoir-faire ".

Lors d'un [Conseil d'administration](#), Joël Séché s'est félicité de la qualité des résultats : " *Au cours de l'année 2009, Séché Environnement ... a démontré la solidité de son modèle de **développement rentable*** " .

On est très loin du développement durable ... sauf peut-être aux yeux du SYDOM !



Séché
environnement
Séché global solutions

Communiqué de presse

Changé, le 15 mars 2010

Résultats annuels 2009

**Rentabilité opérationnelle élevée et en progression :
ROC à 17,3% CA (vs. 17,0% en 2008)**

Présentation du bioréacteur

Nul n'en doute, le SYDOM veut présenter son projet - un bioréacteur - comme une merveille. Le nom résonne déjà comme un concept associant écologie (bio) et technologie moderne (réacteur). Il n'en est rien !

Il s'agit d'une décharge. Et tous les termes, joliment fleuris, de CET, CSDU, CSDMA, ISDND ou bioréacteur désignent une décharge, qui reste la seule dénomination officielle, selon la réglementation européenne.

Séché Environnement se retranche derrière un [rapport d'information du Sénat](#), sans aucune valeur technique ou juridique.

Toutefois il y est clairement précisé que la technique du bioréacteur " *est simplement une forme améliorée de stockage* " ([page 144](#)), et que le bioréacteur " *est **la solution ... qui rapporte le plus aux entreprises privées*** " ([page 151](#)).

Et justement, en juin 2010, le Parlement Européen vient de rappeler fermement que " *la mise en décharge ... constitue **la pire option pour l'environnement*** " ([rapport A7-0203/2010](#), pages 7, 13 et 17).



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DOSSIER DE PRESSE

Chantal JOUANNO
présente
le Plan d'actions déchets
et installe
le conseil national des déchets

9 septembre 2009

GRANDE ENVIRONNEMENT ENGAGEMENTS

Présent pour l'avenir

Enfin, le [dossier presse du ministère de l'écologie de septembre 2009](#) indique aussi :

" *Les réglementations française et européenne*

applicables à la gestion des déchets contiennent clairement un objectif de réduction de la quantité de déchets fermentescibles mis en centres de stockage. Le développement de mode de fonctionnement bioréacteur des ISDND n'apparaît pas compatible avec ces objectifs de réduction " ([page 33](#)).

On peut douter que le SYDOM présente le projet de LASSAC comme la pire option pour l'environnement, solution qui rapporte le plus à Séché Environnement, fier de son modèle de développement rentable.

Est-il alors utile d'assister aux réunions de propagande du SYDOM ?

Note : en cliquant sur le texte en bleu et souligné, vous accédez directement au document cité.



PARLEMENT EUROPÉEN 2009 - 2014

Document de séance

16.6.2010 A7-0203/2010

RAPPORT

sur le Livre vert de la Commission sur la gestion des biodéchets dans l'Union européenne (2009/2153(INI))

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Rapporteur: José Manuel Fernandes